

CONSEIL MUNICIPAL
02 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le deux du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

Présents : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, TROMPIER Jacques, RONDEPIERRE Thierry, MONIN Lionel, BOIZOT Xavier-Dominique, CECILLON Gilles, EVIEUX Sébastien.

Mesdames : BELHADI Sylvie, BOISSIER Catherine, GUILLAUD Marie-Thérèse, MAGAUD Joëlle, GALLIEN Claire, GRANAT Marie André, VAQUERO Marielle, BARRAL Christel, TREDAN Sophie

Pouvoirs : MARTIN Benjamin donne pouvoir à RONDEPIERRE Thierry.

Secrétaire de séance : GLEIZES Thomas

Ajout d'un point : Modification plan de financement subvention départementale : Maison communale multi-services.

N° 2022_05_25

Réf ACTES : 7.8.2

Plan de financement définitif :
MAISON COMMUNALE MULTISERVICES

Monsieur le Maire présente aux conseillers le plan de financement définitif relatif à la construction et l'aménagement de la future maison communale multiservices.

Détail des postes de dépenses	MONTANT HT	Détail des postes de dépenses	MONTANT HT
Terrassement et VRD	40 526,00	Platerie Peinture Plafonds	26 127,24
Gros Œuvre	70 273,35	Chape	6 596,64
Isolation thermique	25 921,73	Carrelage Faience	5 357,80
Etanchéité	24 005,50	Sols souple	6 597,42
Couverture zinguerie	39 200,00	Electricité	11 900,00
Menuiserie extérieure	43 823,87	Plomberie Sanitaire Ventilation Chauffage	45 286,40
Menuiserie intérieure	40 621,75	Serrurerie	4 500,00
		Etude + MO + Raccordement	57 620,00
		Total dépenses	448 357,70

Détail des recettes	MONTANT HT	Surface non louée	MONTANT PRIS EN COMPTE	TAUX	TOTAL SUBVENTION
DETR	319 800,00		319 800,00	20%	63 960
DEPARTEMENT	390 737,70	65%	253 979,51	35%	88 893
REGION	448 357,70	65%	291 432,51	40%	116 573
Autofinancement			178 931,70		
Total recettes					448 357,70

*** L'autofinancement correspond à 36.38% du montant total des travaux.**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

ADOPTE

le plan de financement définitif proposé.

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget 2022.

N° 2022_05_26

Réf ACTES : 1.1.1.6

Choix des entreprises : travaux bâtiment multifonctions

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'aménagement d'un bâtiment communal multifonctions, Monsieur Gilles CECILLON, conseiller délégué, propose de retenir l'entreprise ATTILA domiciliée 18 impasse Ampère 38110 Rochetoirin, pour le remplacement de 5 lanterneaux de désenfumage et le changement des voutes translucides en toiture.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

RETIENT

L'entreprise ATTILA, pour les travaux suivants :

- | | |
|--|--------------|
| 1. Remplacement de 5 lanterneaux de désenfumage | 14 037€14 HT |
| 2. Changement des voutes translucides en toiture | 12 768€28 HT |

DIT

Que les crédits sont inscrits au BP 2022.

N° 2022_05_27

Réf ACTES : 1.1.1.6

Choix des entreprises : Second Plan Ecole

Dans le cadre du projet de rénovation des bâtiments scolaires, Monsieur Gilles CECILLON, conseiller délégué, propose de retenir les entreprises suivantes :

- | | |
|-----------------------|---|
| 1. SARL Veyret Jean : | Pose de canalisation de chauffage |
| 2. SARL Playgones : | Montage et installation de pare ballons |
| 3. SAS Yves CARREY : | Tranchée pour pose de canalisation de chauffage |
| 4. LEGALLAIS : | Cylindres de fermeture de porte |

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

RETIENT

- | | |
|-----------------------|--------------|
| 1. SARL Veyret Jean : | 13 100€00 HT |
| 2. SARL Playgones : | 5 729€34 HT |
| 3. SAS Yves CARREY : | 1 320€00 HT |
| 4. LEGALLAIS : | 2 222€81 HT |

DIT

Que les crédits sont inscrits au BP 2022.

N° 2022_05_28

Réf ACTES : 7.3.1

PRET INVESTISSEMENT
Maison communale multiservices

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre Rousset, adjoint.

Monsieur Rousset explique que conformément à la demande formulée lors du dernier Conseil Municipal, un appel d'offres a été lancé auprès de quatre banques.

Cet appel d'offres concerne un prêt d'investissement de 200 000,00 € pour financer une partie des travaux de création d'une maison communale multiservices.

Après analyse des offres par la commission finances, il apparaît que la proposition financière du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes est la plus intéressante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et 2122-22 ;

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE :

De demander à la Caisse Régionale de crédit Agricole mutuel Sud Rhône-Alpes, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 200 000€00
- Durée : 20 ans
- Taux actuel : 1.73 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursement : Annuelles
- Frais de dossier : 75€00 TTC (non soumis à la TVA)
-

S'ENGAGE

Pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires

S'ENGAGE

A régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

CONFERE

En tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Le conseil municipal affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

N° 2022_05_29	Réf ACTES : 7.5.1
Subventions et participations communales 2022	

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022
A.E.E.P.	180
AMICALE BOULES CASSOLARDES	297
AMICALE CASSOLARDE DU PERSONNEL	180
AMICALE CASSOLARDE DES DONNEURS DE SANG	180
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS FNACA	180
BBC Basket Club Cassolard	363
C.C.A.S.	15 000
ACCA (Association Communales de Chasse Agrée)	333
ACCA entretien des marais	100
CLE DES CHANTS	180
CLUB AUTO-RETRO	180
COMITE DES FETES	180
COMITE DES FETES feu d'artifice du 14/07	Moitié de la facture
FAMILLE ANNUARITE France	180
USCP (Union Sportive Cassolards Passageois)	510

GYMNASTIQUE DETENTE St DIDIER	459
JEFF CLUB	180
CLUB LOISIRS D'AUTOMNE	180
SOU DES ECOLES (180 € + 2,50 € par élève x 230)	755
SOU DES ECOLES VOYAGE (45€00 x 57 élèves)	2 565
YONGU TAEKWONDO	360
ASTC (Association Sportive Tennis Cassolard)	180
Centre de Loisirs Les Petits Explorateurs	180
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES HORS COMMUNE	
RAPPEL : associations non présentes sur la commune ayant au moins 5 adhérents habitants à St Didier de la Tour - 10 € par adhérent avec plafond de 180 € Sur présentation d'un justificatif. Liste non exhaustive, elle pourra évoluer en fonction des demandes	
RUGBY 23 licenciés	180
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
A.D.M.R. (1 € par habitant)	2 150
A.D.M.R. S.S.I.A.D. (Service Soins A Domicile (0.25 € par habitant)	530
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE LES DAUPHINS	180
SOUVENIR Français	180
SUBVENTIONS COLLEGES PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS SPECIALISES *	
La participation communale est fixée à 60€/élève et sera versée sur présentation d'un justificatif. La liste ci-dessous est non exhaustive, elle pourra évoluer en fonction des demandes.	
MFR LA GRIVE (2 élèves)	120
CMA : EFMA (1 élève)	60
SUBVENTION CLASSES RASED année scolaire 2021/2022	
1.40 € par élève	

La participation aux vacances des enfants résidant sur la commune est fixée à 5€/jour et par enfant. Elle est limitée à 5 jours consécutifs et un maximum de 20 jours dans l'année 2022. Cette participation ne s'adresse qu'aux enfants âgés de 4 à 17 ans participant à des camps, des colonies, centres de sport durant les périodes de vacances scolaires.

Cette participation ne sera pas allouée aux enfants participant au centre aéré de Saint Didier de la Tour et aux centres des autres communes offrant le même service. Une exception sera accordée aux enfants âgés entre 12 et 17 ans ou aux enfants qui n'auraient pas pu être inscrits au centre de Saint Didier de la Tour par manque de place.

N° 2022_05_30	Création d'un poste au sein De la commune de Saint Didier de la Tour	Réf ACTES : 4.1.1.1
---------------	---	---------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison d'un accroissement d'activité,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2022,

Filière : Technique,

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial,

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention :

DECIDE

D'adopter la création de l'emploi ainsi proposée.

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

Agent responsable des services techniques :

Monsieur Rousset dit que Monsieur Brock Christophe a pris ses fonctions le lundi 04 avril. Il lui a entre autres été demandé de mettre en place des fiches « de vie » de chaque bâtiment communal, de refaire le Document Unique et de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

Point sur la préparation du 30^{ème} anniversaire de la Mairie :

Déroulé des festivités du 21 et 22 mai :

- Samedi 21 : repas + animation : avec les anciens élus
- Dimanche 22 : à partir de 11 heures : remise du diplôme de « Maire honoraire » et des médailles du village, suivi d'un apéritif. Une exposition d'anciennes photos du village se déroulera toute au long de la journée.

La commission communication demande aux conseillers de se mobiliser, afin de distribuer le flyer d'invitation à l'ensemble de la population.

Foire de printemps du 15 mai :

Le groupe environnement tiendra un stand au vide grenier du 15 mai prochain. Les thèmes suivants seront présentés : Sensibilisation à la lutte contre l'ambrosie. Un autre stand sur la lutte contre le frelon asiatique est proposé par les VDD.

L'association Réparcafé qui a pour but d'aider les personnes à réparer leur petit électroménager fera également une présentation.

Appel à projet :

Monsieur le maire informe avoir reçu du TE38, un appel à projet concernant la mise en lumière des bâtiments publics. Les conseillers décident de ne pas donner suite cette année.

Boite à livres :

Marielle VAQUERO demande aux conseillers de valider l'emplacement de la boite à livres : elle sera installée Allée des Platanes proche du panneau d'information de l'école.

Rapport des commissions :

Bâtiments : Gilles CECILLON conseiller délégué aux bâtiments fait le point sur les travaux en cours :

- La toiture bâtiment école élémentaire a été réalisée pendant les vacances de Pâques
- Maison communale multiservices : les délais sont pour le moment respectés.
- Ecole maternelle : les volets roulants de la salle de sieste ont été posés, reste à changer les menuiseries côté route de l'Eglise.
- La fuite d'eau en classe 3 a été réparée.
- Prochaine réunion de la commission : 13 juin à 20h00

Voirie : Pierre ROUSSET dit avoir fait le tour des voiries avec Benjamin MARTIN, afin de répertorier les emplacements nécessitant du PATA.

Communication : Projets en cours de la commission : flash info et site web.

Cérémonie de commémoration du 08/05 à 11h00.

Centre de loisirs : lors d'une réunion entre le centre de loisirs et les deux communes St Didier de la Tour et St Clair de la Tour, la commune de St Clair de la Tour a fait part de son désir d'ouvrir un centre de loisirs. Le centre de loisirs de notre commune n'étant pas complet, il ne paraît pas judicieux de procéder actuellement à cette ouverture. La commune de St Clair va adresser un sondage à l'ensemble de la population. En fonction des besoins, le Centre de loisirs pourrait bien fonctionner à l'échelle des deux communes

Action sociale/vie associative : Monsieur le Maire informe avoir reçu avec Sylvie BELHADI, l'association la Maisonnée. Cette dernière a pour projet de construire une maison intergénérationnelle, afin de favoriser la solidarité entre familles, participer au dynamisme local, soutenir les aidants familiaux ou bénévoles de personnes dépendantes, soutenir les personnes âgées, améliorer les liens sociaux et lutter contre la solitude à tout âge.

D'autres rencontres avec d'autres structures portant ce type de projet sont prévues.

Sylvie BELHADI dit avoir fait l'inventaire du matériel et de la vaisselle du Foyer Rural.

C.C.A.S. : Une visite de la médiathèque de la Tour du Pin est organisée mercredi 04 mai. 25 places disponibles.

Le 22 mai lors des festivités du trentenaire de la Mairie, le CCAS organise une exposition d'anciennes photos de la commune, avec l'appui de Serge ROUSSET et René JACQUET.

Préparation de la semaine bleue du mois d'octobre : visite du château de Virieu et du musée de la Galoche.

01/10 : Chorale de l'association Amitié et Chansons de Chabons

16/10 : Repas des aînés

Prochaine réunion du CCAS le 20/09 à 20h00.

Fin de séance : 23h30

Prochain CM le 07/06/2022

Le Maire,

Philippe GUERIN